



DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADÉMIQUE A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS

COMMISSION RÉGIONALE CONSULTATIVE DU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

Compte-rendu de la réunion plénière du 19 mai 2022

NOM Prénom	Structure	Présent.e	Excusé.e	Absent.e	Représenté.e
PÉRIDY Thierry	Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) représentant M. le Préfet de la région Pays-de-la-Loire	X			
DURAND Marie-Pierre	Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) représentée par LE TOURNEAU Morgane		X		
BEAUVVAL Anne	Directrice régionale de l'équipement, l'aménagement et du logement (DREAL) représentée par VERHAEGUE Sandrine	X			
LE BOURHIS Marc	Directeur régional des affaires culturelles (DRAC) représenté par CHEVALIER Anne		X		
SANSÉAU Armand	Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) représenté par Benoît JACQUEMIN		X		
DE MICHERI Jérôme	Chef du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Loire-Atlantique	X			
ALLEMANDOU Fabienne	Cheffe du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Maine et Loire représentée par BESSE Benoît (DDVA)	X			
HABRYLO Nadège	Cheffe du Service départemental à la jeunesse, à	X			

NOM Prénom	Structure	Présent.e	Excusé.e	Absent.e	Représenté.e
	l'engagement et aux sports de Vendée représentée par OUVRARD Julien (CEPJ)				
COUCOURDE Marc	Chef de Service adjoint au Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Vendée par intérim représenté par Emilie PROVOST (DDVA)	x			
GOULVENT Mickaël	Chef du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Sarthe représenté par DORÉ Benoît (DDVA)	x			
FOREST Alain	Président de Le Mouvement Associatif des Pays-de-la-Loire (LMA)	x			
MILS Catherine	France Bénévolat Nantes Atlantique pour le collège départemental consultatif de Loire-Atlantique	x			
FORTUN Roselyne	Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) représentant Le Mouvement Associatif		x		FOREST Alain
BELLECC Cathy	Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS) représentant Le Mouvement Associatif pour le collège départemental consultatif de Mayenne	x			
HOGU Jean-François	France Nature Environnement représentant Le Mouvement Associatif pour le collège départemental consultatif de la Sarthe	x			
BEAUVALLET Valentin	Fédération des Radios Associatives en Pays-de-la-Loire représentant Le Mouvement Associatif pour le collège départemental consultatif de Maine-et-Loire	x			
GANGLOFF Claude	Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) représentant Le Mouvement Associatif pour le collège départemental consultatif de Vendée	x			

NOM Prénom	Structure	Présent.e	Excusé.e	Absent.e	Représenté.e
LACAZE Florence	Ligue de l'enseignement Pays-de-la-Loire représentant Le Mouvement Associatif		X		MILS Catherine
LAURENT Jean-Claude	Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) représentant Le Mouvement Associatif		X		BEAUVALLET Valentin
WEISS Pauline	Représentant le Conseil régional des Pays-de-la-Loire Déléguée à l'égalité hommes femmes - Membre de la commission Culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes	X			
CORNET Danièle	Représentant le Conseil départemental de la Loire-Atlantique		X		
GRIMAUD Gilles	Représentant le Conseil départemental du Maine-et-Loire		X		
SAULNIER Vincent	Représentant le Conseil départemental de la Mayenne			X	
SASSO Olivier	Représentant le Conseil départemental de la Sarthe			X	
CHARPENTIER Arnaud	Représentant le Conseil départemental de la Vendée	X			
<i>DUPIN Alice</i>	<i>Déléguée régionale de Le Mouvement Associatif des Pays –de-la-Loire</i>	X			
<i>GUÉGAN Sterenn</i>	<i>Le Mouvement Associatif des Pays –de-la-Loire</i>	X			
<i>EL MECHRAFI Mohamed</i>	<i>Conseil régional des Pays-de-la-Loire</i>	X			
<i>DAO-DUY Valérie</i>	<i>DRAJES – Déléguée régionale à la Vie Associative</i>	X			
<i>MARSOT Hélène</i>	<i>DRAJES – Chargée de mission « vie associative »</i>	X			
<i>BEZIE Anaëlle</i>	<i>DRAJES –Mission Vie associative</i>	X			
<i>MULLOT Claire</i>	<i>DRAJES –Mission Vie associative</i>	X			
<i>PAROCHE Willy</i>	<i>AREAS</i>	X			

Les personnes indiquées en italique ne sont pas membres de la CRC mais y participent en tant que personnes ressources sans voix délibérative.

ORDRE DU JOUR

- Validation du compte-rendu de la CRC du 3 décembre 2021

- Présentation pour avis des propositions de financement des campagnes FDVA 2022
- Actualités en matière de vie associative
- Questions diverses

OUVERTURE et AVANT-PROPOS

Thierry PÉRIDY remercie la présence de chacun et se félicite des bonnes conditions de travail, d'échanges et de partenariat avec Le Mouvement Associatif. Il rappelle le contexte politique contraint qui a imposé de tenir cette séance entre les 2 élections, le contexte sanitaire toujours compliqué et le contexte de crise internationale qui impacte le quotidien et les associations. Thierry PÉRIDY indique que la feuille de route sur la vie associative qui guidera pour le prochain mandat est attendue.

Introduction du Mouvement Associatif des Pays de la Loire

Alain FOREST espère que la politique associative permettra de poursuivre le chantier amorcé lors du précédent mandat présidentiel avec le soutien et la reconnaissance de l'importance de la vie associative. Il rappelle les difficultés de l'engagement et l'implication qui s'érode. Dans ce contexte, le dispositif GUID'ASSO qui permet un référencement et la structuration de l'accompagnement sur l'ensemble du territoire constitue un enjeu important pour être aux côtés des bénévoles. Il salue également le cabinet AREAS qui présentera l'étude d'impact du FDVA.

Introduction du Conseil Régional des Pays de la Loire

Pauline WEISS conseillère régionale, déléguée à l'égalité hommes-femmes et membre de la commission Culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes, explique que l'année 2022 est une année de transition pour la nouvelle équipe de la Région qui a permis l'appropriation des dispositifs en place. Elle rappelle les 3 priorités de la Région : l'emploi, la jeunesse et la transition écologique. Il indique que la feuille de route de la Région sur la vie associative devrait être présentée à l'automne 2022.

Thierry PÉRIDY rappelle le souhait de pouvoir verser les subventions pendant l'été, ce qui explique la volonté de tenir la séance plénière de la commission au mois de mai.

I. VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA CRC DU 3 DÉCEMBRE 2021

AVIS : Le document est validé sans réserve.

Il fera l'objet d'une publication sur le site internet.

II. PRESENTATION POUR AVIS DES PROPOSITIONS DE FINANCEMENT DES CAMPAGNES FDVA 2022

1) Rappel du budget FDVA1 « Formation des bénévoles » 2022

Hélène MARSOT commente les diapositives pages 5 à 15 du support de présentation

Le montant total à attribuer est de 333 550€.

Le nombre d'associations demandeuses est en hausse depuis 2020 avec un montant demandé de 799 314€ dont 22% pour des demandes pluriannuelles.

La grande nouveauté 2022 est d'avoir une part de financement pluriannuel.

Thierry PÉRIDY rappelle que l'enveloppe est stable depuis 2018.

2) Présentation des éléments concernant les demandes de financement FDVA1

(p. 7 et 8 du support de présentation)

Le secteur santé et action sociale (31%) et le secteur loisirs et vie sociale (27%) représentent la majorité des demandeurs. Ces secteurs sont prégnants par rapport à leur poids dans la région.

Pour rappel, le secteur sportif n'est pas éligible au FDVA1.

Benoît DORÉ indique qu'en Sarthe ces 2 secteurs concernent des grosses associations installées depuis longtemps sur le territoire.

Cathy BELLEC demande si l'on peut connaître le nombre de primo-demandeurs par secteur.

Valérie DAO-DUY indique que cette analyse sera faite pour la prochaine CRC.

Alice DUPIN note la sous-représentation du secteur culture.

Valérie DAO-DUY ajoute que la représentation actuelle est relativement stable depuis 4 ans et que ces sur-représentation et sous-représentation de certains secteurs ont tendance à s'inscrire durablement malgré les efforts de communication faits sur le FDVA.

(p.9 du support de présentation) Benoît DORÉ s'interroge sur le fait que 8 actions régionales se déroulent sur 1 seul département.

Hélène MARSOT explique que sur un dossier de demande instruit au plan régional il peut y avoir plusieurs actions qui se déroulent sur plusieurs départements mais quelques-unes peuvent se dérouler sur un seul département. Dans ce cas, le choix est de ne pas scinder le dossier de demande entre plusieurs services instructeurs afin de conserver une cohérence d'ensemble du dossier ; c'est pourquoi il peut y avoir un nombre résiduel d'actions ayant lieu dans un seul département dans les dossiers de demande régionaux.

Par rapport à l'équilibre régional / départemental, Valérie DAO-DUY rappelle que l'enveloppe FDVA1 est régionale et n'a pas vocation à être départementalisée. Cependant, il a été souhaité depuis plusieurs années de conserver des équilibres entre la volonté d'un ancrage des actions et un rayonnement régional et de travailler sur des clés de répartition de l'enveloppe entre départements et niveau régional.

Concernant la stabilité de la typologie des actions demandées, Valérie DAO-DUY précise que les formations spécifiques sont des formations en lien avec l'objet social déclaré, pour le développement du projet associatif alors que les formations techniques sont indépendantes du secteur de l'association (comptabilité par exemple...)

Valérie DAO-DUY indique que les 3 priorités thématiques (gouvernance, culture numérique, lutte contre les discriminations) et la priorité sur le profil des associations qui sont de 2 ETP au plus ont été inscrites dans l'appel à initiatives régional mais qu'elles ne sont pas exclusives. Il y a donc des actions qui ne répondent pas à ces priorités mais qui sont malgré tout intéressantes, c'est pourquoi les totaux des chiffres indiqués au-dessous de ces priorités ne sont pas égaux à 100%.

En revanche, on observe cette année un tassement des actions sur de la gouvernance qui symptomatise la sortie de crise et la reprise d'activité.

Pour rappel, le FDVA1 est basé sur un forfait de subvention de 500€/jour de formation.

Benoît BESSE commente le montant moyen / action attribué dans le Maine et Loire qui est inférieur aux autres départements (662€) ; cela s'explique par un grand nombre d'actions éligibles qui ont reçu un financement.

Julien OUVRARD retient que le nombre de dossiers mayennais est peut-être inférieur aux autres départements mais que ce sont des dossiers structurés, dont la qualité a augmenté grâce à l'accompagnement du service ces dernières années.

Catherine MILS s'interroge sur le nombre de bénévoles visés par les actions de formation.

Dans l'appel à projet, le nombre de bénévoles éligible doit être compris entre 12 et 25 bénévoles mais une dérogation à la marge est possible sur demande jusqu'à 6 bénévoles notamment lorsqu'il s'agit de petites associations.

Pour la CRC d'automne sera fait un récapitulatif sur l'évolution du nombre de jours et du nombre de bénévoles formés au cours des dernières années.

4 régions seulement se sont saisies du FDVA1 pluriannuel : Hauts-de-France, Normandie, Grand Est et Pays-de-la-Loire.

Thierry PÉRIDY soulève que la pluriannualité est une revendication ancienne de la part des têtes de réseaux toutefois c'est une orientation politique difficile à mettre en place en raison de l'annualité budgétaire. Pourtant les conventions pluriannuelles d'objectifs garantissent un fil conducteur, un partenariat de projet sur la durée. On se laissera le temps de l'analyse sur ce dispositif.

21% du montant du FDVA1 2022 est fléché sur le pluriannuel. Alice DUPIN rappelle que le pourcentage moins élevé qu'attendu des demandes pluriannuelles résulte de plusieurs paramètres dont le délai court entre l'information de cette nouveauté et la diffusion de l'appel à projet. Par ailleurs, les associations habituées au système traditionnel du dépôt annuel n'ont pas pris le temps cette année de revoir leurs projets de formation en pluriannuel.

Benoît DORÉ a constaté sur son territoire que des associations habituées au dispositif annuel auraient pu se lancer sur le pluriannuel mais ne l'ont pas fait et à l'inverse des nouveaux arrivants sur le dispositif ont fait directement une demande sur du pluriannuel.

Valentin BEAUVALLET exprime les incompréhensions des associations sur le parcours de formation à présenter lorsqu'il s'agit de pluriannuel.

Valérie DAO-DUY rappelle que l'on passe d'un cadre avec une action donnée par rapport à une thématique et un public donné alors que pour le pluriannuel on vise des objectifs de formation par rapport à un type de public bénévole (dirigeants, réguliers, nouveaux) avec un programme de formation sur 3 ans par type de public. Le délai entre l'information et la mise en place au sein des services de l'Etat ayant été court, le temps a été trop limité pour mieux accompagner l'information auprès des acteurs associatifs.

Jérôme DE MICHERI indique qu'en Loire-Atlantique, les têtes de réseaux ont été incitées à s'orienter vers du pluriannuel mais il a souvent été reproché le côté enfermement qui fige les choses alors que les associations s'interrogent régulièrement pour s'adapter aux besoins de formation. Toutefois ont été retenus quelques demandeurs non habituels.

Julien OUVRARD précise que le pluriannuel nécessite une structuration alors que l'annuel est ouvert à l'expérimentation.

Valérie DAO-DUY ajoute que le cadre national demande une visibilité sur 3 ans mais avec de la souplesse car le programme d'actions peut être actualisé chaque année avec un avenant à la convention. Ce cadre sera à reposer clairement avec le ministère quant à l'articulation entre l'annuel ou le pluriannuel pour la campagne 2023.

Emilie PROVOST s'interroge sur la façon de prioriser les nouvelles demandes annuelles par rapport aux demandes pluriannuelles déjà engagées.

(p.15 du support de présentation) Thierry PÉRIDY commente la synthèse des propositions de financement avec 26 associations retenues soit 40% du montant demandé.

Les 71 500€ qui sont proposés en 2022 sur le FDVA1 pluriannuel sont sanctuarisés pour 2023 et 2024.

Pour l'année prochaine par exemple on partira sur une enveloppe proche de celle de cette année dont 71 500 € qui seront déjà préemptés pour honorer les engagements pluriannuels existants.

Valérie DAO-DUY précise que les primo-demandeurs représentent 13% sur le FDVA1 et bien que l'enveloppe soit stabilisée, le montant demandé est toujours le double du disponible : la tension sur le dispositif reste donc forte.

Thierry PÉRIDY explique que cela oblige à davantage de vigilance dans le choix des actions que l'on soutient.

Thierry PÉRIDY rappelle que le temps d'échange avec les 3 autres régions qui ont déployé ce dispositif pluriannuel sera bienvenu pour préparer la campagne 2023 afin de l'accompagner au mieux et de pouvoir bien communiquer sur ce dispositif.

La plaquette sur le portail de formation est toujours diffusée aux associations retenues sur le dispositif.

AVIS FAVORABLE sur les propositions de financement FDVA1

3) Rappel du budget FDVA2 fonctionnement et nouveaux projets 2022

Hélène MARSOT commente les diapositives pages 17 à 26 du support de présentation.

Une enveloppe initiale de 1 257 596€ dont 10% sont fléchés vers le niveau régional. A celle-ci s'ajoute l'enveloppe fonds de concours (inférieure de 26% par rapport à 2021) pour arriver à un budget total du FDVA2 de 1 936 698€.

Valérie DAO-DUY rappelle que le FDVA2 est constitué de 2 enveloppes.

L'enveloppe initiale est inscrite dans la loi de finances initiale votée par les parlementaires dans le budget de l'État. Les critères de répartition de cette enveloppe sont fixés par le décret du FDVA et ils sont les suivants : la moitié de l'enveloppe est répartie de manière équitable entre tous les départements et l'autre moitié est calculée en fonction de la population du département et en fonction du nombre de créations d'associations dans ce département. Ce qui permet de faire une péréquation entre tous les départements. Or, depuis 2018, ce dernier calcul n'avait pas été revisité et l'enveloppe était stable avec 1 266 333€. Les statistiques ont été remises à jour cette année, c'est pourquoi la région des Pays de la Loire a perdu 8000€.

La seconde enveloppe des crédits dits « fonds de concours » est issue des comptes bancaires inactifs depuis 30 ans. 20% de ces comptes tombés en déshérence viennent abonder le FDVA. Chaque année ce montant peut varier et malheureusement cette année l'enveloppe a été moins importante qu'en 2021 de 26%.

Par ailleurs, en 2021, l'enveloppe FDVA2 avait bénéficié du report des crédits de la loi rectificative de fin d'année (LFR4).

4) Présentation des éléments concernant les propositions de financement FDVA2

Le nombre des demandes est toujours en augmentation avec 36% de primo demandeurs.

Valérie DAO-DUY rappelle que l'origine du FDVA2 étant de toucher des associations locales, le renouvellement d'un tiers des demandeurs est encourageant.

Le calcul du pourcentage des associations primo-demandeuse est établi par rapport aux 4 dernières années en fonction du numéro RNA.

Les membres de la commission s'interrogent sur la nature des demandes effectuées par les primo-demandeurs : plutôt fonctionnement ou nouveaux projets ? Etant donné que le fonctionnement représente les 2/3 des demandes, on peut supposer que les primo-demandeurs déposent surtout des demandes sur du fonctionnement global.

Thierry PÉRIDY précise que la surreprésentation du secteur sport est stable depuis 4 ans et que la création de l'Agence Nationale du Sport en 2019 a pu impacter le dispositif.

Claude GANGLOFF ajoute que la structuration du mouvement sportif a permis via les fédérations de relayer fortement l'information quant au dispositif.

Cette sur-représentation du secteur sport est néanmoins très variable d'un département à l'autre :

- En Mayenne, le secteur sport représente 47% des demandes ;
- Tandis qu'en Loire-Atlantique, la part de ce secteur est de l'ordre de 27% (ce qui correspond davantage au poids réel du sport dans ce département alors que le CDOS44 relaie aussi les informations aux clubs) ;
- En Sarthe, 26% des financements accordés au secteur sportif correspondent au taux de représentativité du sport dans le département (25%).

Claude GANGLOFF appelle à la vigilance car il ne faudrait pas que le taux de représentation sur les départements soit à la hauteur du soutien au dispositif pour ce secteur.

Thierry PÉRIDY rappelle que le calendrier des subventions de l'Agence Nationale du Sport (ANS) est décalé par rapport au FDVA. Le lancement de la campagne ANS a lieu fin janvier-début février. Le dépôt des dossiers pour fin mars-début avril. Les réunions de commissions se réunissent fin juin-début juillet. Cela ne facilite pas les croisements entre les demandes et la possibilité de réorienter certaines demandes sport du FDVA vers l'ANS.

Valérie DAO-DUY rappelle que le FDVA2 s'adresse depuis l'origine à l'ensemble du secteur associatif et pas uniquement aux associations jeunesse, sport ou éducation populaire ; aussi, au cours de l'instruction des demandes, un équilibre doit être conservé entre tous les secteurs d'activité pour garder cette dimension transversale.

Pauline WEISS rappelle la difficulté des petites associations qui ne connaissent pas les dispositifs et n'ont pas le temps de compléter les demandes. C'est important de comprendre comment accompagner au plus près des associations.

Julien OUVRARD rappelle que le FDVA2 est un dispositif à la faveur des petites associations. Pour autant toutes les associations n'en ont pas connaissance.

Mais, d'une certaine façon, heureusement car les crédits ne permettraient pas de répondre à toutes les associations : en Sarthe, il y a 11 000 associations actives et l'enveloppe ne permet d'en soutenir que 130 en 2022 dont 46% de primo demandeurs.

Hélène MARSOT réprecise les termes « nouveau » et « innovant » au regard de l'appel à projet :

- « nouveau » : par rapport à ce qui se fait déjà : nature de l'action, publics visés, gouvernance,...
- « innovant » : diffusable et transférable à d'autres associations, dans d'autres lieux et pérenne

Benoît DORÉ confirme que l'instruction n'est pas aisée. Il y a notamment des dossiers déposés sur des projets « nouveaux et/ou innovants » mais qui n'en avaient pas les caractéristiques et qui ont dû être reclassés sur du fonctionnement global.

Emilie PROVOST indique que des associations déposent parfois un grand nombre d'actions.

Valérie DAO-DUY propose de discuter dans les orientations des campagnes 2023 l'hypothèse de limiter le nombre d'actions par demande.

(p.24 du support de présentation) L'arrivée des parlementaires dans les instances 2022

Valérie DAO-DUY rappelle la loi du 1er juillet 2021 qui a introduit l'obligation que les collèges consultatifs départementaux reçoivent les parlementaires en leur sein à raison de 4 membres supplémentaires.

Aujourd'hui chaque collège consultatif départemental est composé d'un représentant de l'Etat qui préside, de 4 personnes qualifiées issues du monde associatif, de 4 élus issus des collectivités territoriales (1 représentant du conseil départemental et 3 élus désignés par l'association départementale des maires) et de 4 parlementaires (2 députés et 2 sénateurs avec des suppléants). L'Etat a également obligation de communiquer en amont des CDC à l'ensemble des parlementaires une note sur la campagne annuelle du FDVA.

En Loire-Atlantique, 2 députées et un sénateur étaient présents au CDC du 12 mai ainsi qu'un élu local. La présence des élus locaux au CDC du FDVA en 44 est occasionnelle. Les parlementaires avaient beaucoup de questions sur l'instruction, la répartition, et la volonté de rééquilibrer par domaine et par territoire par rapport aux zones plus fragilisées. Catherine MILS ajoute que cela sera intéressant de pouvoir travailler ensemble sur les priorités de la prochaine campagne.

En Mayenne, les parlementaires avaient été conviés au lancement de la campagne en janvier. L'intérêt a été partagé sur le soutien et l'accompagnement conjoint qui peuvent être apportés.

En Vendée, les suppléants et titulaires étaient présents pour une meilleure acculturation au dispositif FDVA et à l'instruction. Les représentants des collectivités n'étaient pas présents mais le sont toujours habituellement.

Pour le Maine-et-Loire, 2 sénateurs, 2 députés et 2 assistants et un élu municipal. La mobilisation des élus locaux n'est pas toujours évidente. Une présentation thématique et géographique a été effectuée ainsi que la méthode d'instruction par grille de scoring en fonction de 5 critères factuels. Les parlementaires ont également montré de l'intérêt à participer au lancement de la prochaine campagne.

Dans la Sarthe, 2 sénateurs étaient présents ainsi que les élus locaux.

Les craintes quant à l'intervention des parlementaires sur des dossiers précis ont été complètement levées.

Alain FOREST salue cette approche pédagogique vis-à-vis de ces nouveaux venus et des prochains parlementaires qui seront nommés.

Willy PAROCHE du cabinet AREAS souligne qu'un des points de l'étude est l'arrivée de ces parlementaires au sein des instances. Le point de vigilance sera de savoir s'ils garderont leur réserve une fois l'appropriation faite.

Julien OUVARD ajoute que l'arrivée des parlementaires est un atout pour la communication sur le terrain pour une plus large diffusion.

Claude GANGLOFF relève des critères différents selon les départements.

Benoît DORÉ précise que les ajustements territoriaux sont en lien avec des spécificités locales.

Benoît BESSE confirme que les critères sont bien les mêmes sur tous les départements.

Jérôme DE MICHERI et Julien OUVARD ajoutent qu'à partir d'un corpus régional, les échanges locaux permettent de réinterroger les besoins au plus près de chaque département.

Par rapport aux propositions de financement et notamment le montant moyen attribué qui est supérieur aux autres en Vendée, Emilie PROVOST précise qu'il y a habituellement 3 scénarios avec des orientations différentes de valorisation et une vision globale des financements. Or, cette année, les membres du collège ont choisi de retenir le scénario qui finance uniquement les primo-demandeurs pour le fonctionnement global donc moins d'associations retenues mais financées davantage.

En Loire-Atlantique, ont été écartées les associations qui demandaient pour la 4^{ème} année de suite et celles qui demandaient pour la 3^{ème} année consécutive ont été étudiées finement.

Benoît BESSE soulève le fait que les associations ne lisent pas entièrement les appels à projets.

Valérie DAO-DUY souligne que malgré cette incitation à l'expérimentation et la recherche de projets structurants et innovants, il y a souvent des projets qui sont nouveaux pour l'association mais classiques par ailleurs. On trouve rarement des projets emblématiques qui auraient une dimension d'essai ou de bonnes pratiques.

Emilie PROVOST insiste sur le fait que les associations ont tout intérêt à venir consulter les SDJES en amont de la campagne pour comprendre les critères et priorités et ajuster leurs projets et actions.

Benoît DORÉ rappelle la nécessité de pédagogie pour expliquer les enjeux et attentes sur le FDVA.

Valérie DAO-DUY indique qu'il est aussi probablement plus difficile de proposer de l'innovation après 2 ans de crise, c'est pourquoi le volet fonctionnement est tout aussi intéressant.

Pauline WEISS souligne cet atout sur le dispositif.

Emilie PROVOST rappelle que cela fait 2 ans que les réunions d'information sur le terrain ont été suspendues ce qui a réduit aussi les espaces d'information et d'accompagnement permettant de mieux expliciter le cadre du dispositif et d'en faciliter l'appropriation.

Ce sont donc 882 associations qui seront soutenues sur le FDVA2, souligne Thierry PÉRIDY.

Alain FOREST indique que la CRESS a déposé 1 demande comprenant 2 actions dont une seule a été retenue. Il s'agit d'une tête de réseau mais les objectifs de ces actions n'ont pas été concertés avec le Mouvement associatif des Pays de la Loire avec qui la CRESS est pourtant partenaire. Il s'interroge sur la capacité à atteindre le public visé par les critères du FDVA2. Pour cette raison, le Mouvement associatif souhaite s'abstenir en termes d'avis sur ce dossier.

Thierry PÉRIDY note cette abstention et la vigilance à avoir sur l'impact de l'action dans les territoires.

Sandrine VERHAEGUE remarque que la DREAL est consultée sur des actions régionales mais ne l'est pas sur des projets départementaux. En l'occurrence l'association La Cicadelle est une association départementale (85) dont l'action n'a pas été retenue alors que la DREAL a fortement incité à déposer une demande dans le cadre du FDVA.

Emilie PROVOST explique qu'il s'agit d'une structure qui n'a pas finalisé sa demande sans doute par insuffisante connaissance et maîtrise du processus sur la plateforme.

Valérie DAO-DUY souligne l'intérêt de mettre en place des relations et discussions avec certaines administrations régionales par rapport à certains enjeux thématiques.

Jérôme DE MICHERI indique, par exemple, le partenariat avec la DDTM.

Benoît DORÉ précise que ces partenariats sont à géométrie variable suivant les départements.

Thierry PÉRIDY note ces marges de progrès possibles. La rencontre trimestrielle avec le Préfet de région lundi 23/05 sera l'occasion de présenter les nouveautés de cette campagne.

AVIS FAVORABLE sur les propositions de financement

III. PROCHAINES ETAPES DU FDVA

Diapositive page 27

Le paiement des subventions est un gros chantier sur l'été qui va fortement mobiliser les équipes de la DRAJES.

IV. ACTUALITES ET PERSPECTIVES

1) Etude d'impact du dispositif FDVA

Sterenn GUÉGAN et Willy PAROCHE présentent le support visuel joint à ce projet de compte-rendu

2) Essaimage de Guid'Asso en 2022

Diapositives pages 30-31

V. CONCLUSION

Thierry PÉRIDY remercie l'ensemble des participants et souligne l'atout de cette multiplicité d'acteurs aux niveaux régional et territorial.

La prochaine commission consultative du FDVA se réunira en automne 2022 probablement début décembre pour ébaucher les orientations et les précisions budgétaires de la nouvelle campagne 2023.

PROCHAINE RÉUNION DE LA COMMISSION RÉGIONALE CONSULTATIVE

Décembre 2022